

# TRO WAR DRO AR C'HANTON

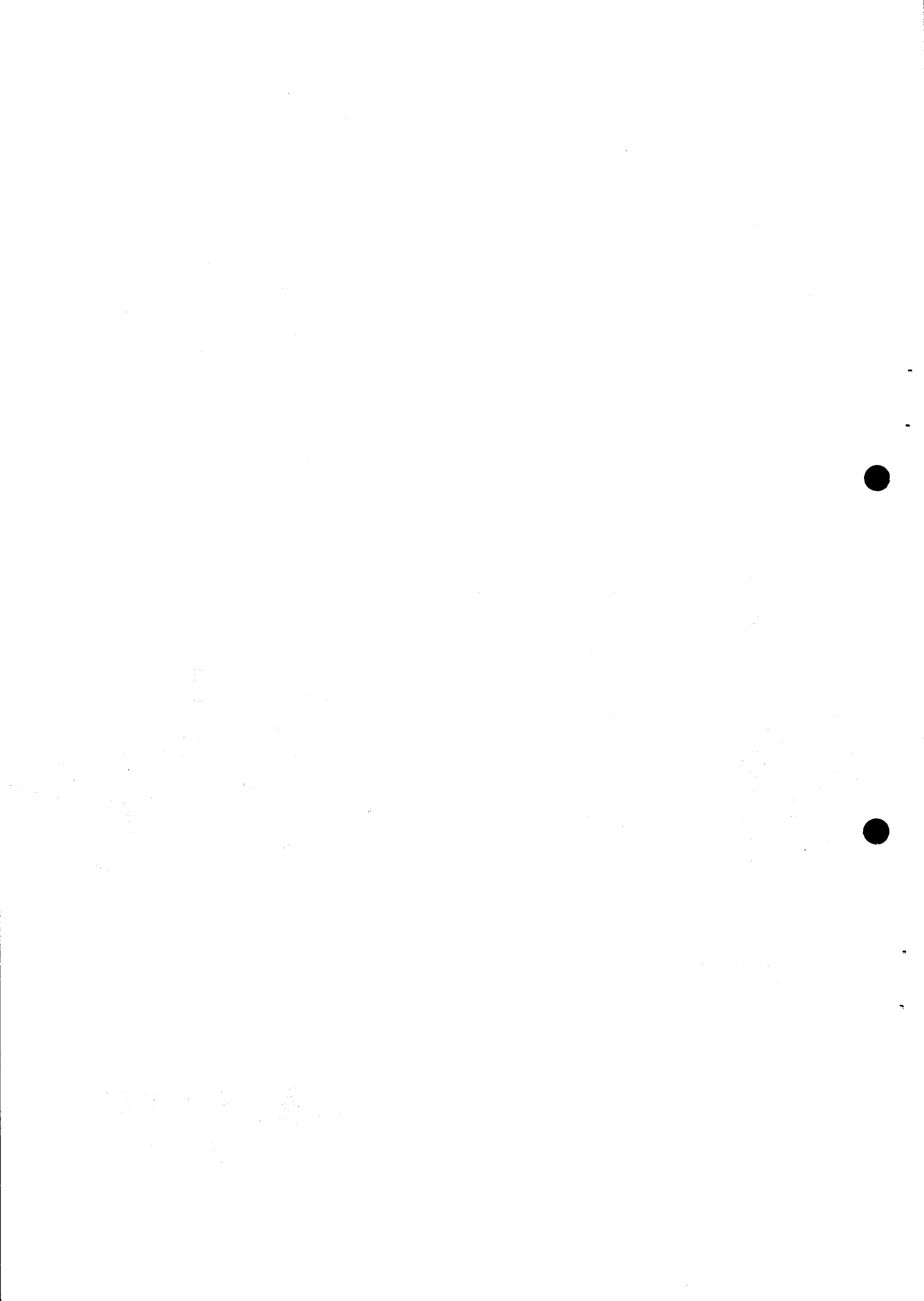


sept 77

**CANTON DE PLOUDALMEZEAU**

Union Locale d'Animation en Milieu Rural

Maison pour tous rue Amédée Le Moir 29262 Ploudalmezeau  
Permanence tous les jours de 10h à 12h sauf dimanche tel 891566



# SOMMAIRE

- programme des fêtes
- centre d'animation été
- règlement du "Bqg Douar" !
- stage initiateur char à voile

PROGRAMME DES FETES FIN 1977 - ANNEE 1978

15	OCTOBRE	PLOUDALMEZEAU	Fest-noz - Arzelliz
19	OCTOBRE	TREOMPAN	Stage char à voile
12	NOVEMBRE	PLOUDALMEZEAU	Fest-noz Foyer des Jeunes
24	DECEMBRE	PLUGUIN	Réveillon foyer des jeunes
26	DECEMBRE	CANTON	Stage photo
26	MARS	PORSPODER	Tournoi de sixte
27	MARS	PLOUDALMEZEAU	Tournoi de sixte
1er	MAI	LANILDUT	Tournoi de sixte
4	MAI	BRELES	Tournoi de sixte
7	MAI	PLOUGUIN	Tournoi de sixte
14	MAI	LANDUNVEZ	Tournoi de sixte
15	MAI	PLOURIN	Tournoi de sixte
18	JUIN	CANTON	Fête cantonale
24	JUIN	PLOUGUIN	Feux de la St-Jean
4-5-6	JUILLET	CANTON	Cinéma
11-12-13	"	CANTON	Cinéma
13	JUILLET	PLOUDALMEZEAU	Feu d'artifice - Bal populaire
14	JUILLET	PORSPODER	Retraite au flambeaux - Bal populaire
16	JUILLET	PORSPODER	Kermesse
18-19-20	"	CANTON	Cinéma
19	JUILLET	LANDUNVEZ	Cycle musical de Kersaint
23	JUILLET	PLOUGUIN	Pardon de Locmajan
23	JUILLET	PLOURIN	Course cycliste
25-26-27	"	CANTON	Cinéma
26	JUILLET	LANDUNVEZ	Cycle musicale de Kersaint
31	JUILLET	PLOURIN	Petit pardon
1-2-3	AOUT	CANTON	Cinéma
2	AOUT	LANDUNVEZ	Cycle musical de Kersaint
8-9-10	AOUT	CANTON	Cinéma
9	AOUT	LANDUNVEZ	Cycle musical de Kersaint
15	AOUT	BRELES	Fête du Pardon
15-16-17	AOUT	CANTON	Cinéma
22-23-24	AOUT	CANTON	Cinéma
27	AOUT	PLOUGUIN	Fête locale
28	AOUT	PLOUGUIN	Circuit des vallons
29-30-31	AOUT	CANTON	Cinéma

Sans oublier les jeux de plage, concours de boules, expositions, peinture, camps, chantiers, plein air, activités sportives, randonnées pédestres, sortie et pêche en mer...

ACTIVITES DU CENTRE D'ANIMATION  
SUR LES LIEUX DE VACANCES DU CANTON DE PLOUDALMEZEAU

---

I - ACTIVITES PREPARATOIRES A L'OUVERTURE DU CENTRE

Le centre d'été a été préparé, au niveau de la pensée et de la mise en place, pendant plusieurs mois. Les expériences des années passées ont été utiles dans la préparation.

La majeure partie du travail de préparation, de conception, de recherche du financement, d'établissement de demandes de subvention, d'établissement des formulaires de déclaration, de rédaction de textes et affiches publicitaires, a été effectuée par l'animateur permanent, aidé pendant un certain temps par un stagiaire.

Cinq réunions de préparation ouvertes à l'ensemble des encadrants du centre ont eu lieu dans les mois précédents. Elles ont permis de mieux préciser ce qu'allait être le centre d'été, de formuler les projets pédagogiques de chacun. Elles ont facilité, pour les quatre animateurs stagiaires, le passage de la théorie à la pratique.

La partie "chantiers" a nécessité une préparation spécifique.

- un travail important a été nécessaire pour trouver les subventions et établir les demandes.
- au niveau départemental, l'animateur permanent a participé à des réunions pour la coordination des sentiers de randonnée.
- au niveau local, de très nombreux contacts ont été pris avec les municipalités et le SIVOM : repérage sur le terrain, au cadastre, accords sur le travail à effectuer, dates, ...

La publicité visant à faire connaître le centre a été diverse :

- notification de l'existence du centre sur 12000 feuillets donnant le programme des fêtes et activités sur le canton de Ploudalmezeau (6000 en juillet, 6000 en août)
- 200 affiches spécifiques (format 40 x 80) ventilées sur tout le canton et le Finistère Nord
- articles dans la presse (Ouest-France, le Télégramme) et la radio.
- articles sur les bulletins municipaux
- réalisation d'un numéro spécial du bulletin cantonal "Tro War Dro Ar C'hanton"

II - STATUT JURIDIQUE - SUPPORT ADMINISTRATIF

Le centre était déclaré "Camp de Vacances", "Séjour en centre d'adolescents", enregistré sous le numéro 29 - FV6.

Le support administratif était assuré par l'ULAMIR de Ploudalmezeau, association elle-même en lien avec le SIVOM et les communes du canton.

Un support pédagogique était assuré par la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports du Finistère.

La D.D.A. apportait l'aide financière; études et chantiers, son aide technique.

### III - IMPLANTATION DU CENTRE

Au cours du séjour, différents lieux d'implantation ont été utilisés. Ils étaient choisis soit en fonction des activités de plein air pratiquées, soit en fonction du travail effectué sur les sentiers.

Les lieux utilisés ont été : Brélès (terrain municipal), Lampaul-Ploudalmézeau (dunes, terrain municipal), Lanildut (terrain privé), Landunvez (terrain privé, contacts pris par la municipalité).

Le coucier a toujours eu lieu sous tentes (canadiennes de 3-4-6-8 places) Les repas ont été préparés soit sous tentes-réfectoires, soit dans des locaux en dur quand la municipalité en a mis à notre disposition.

### IV - MATERIEL UTILISE

La majeure partie du matériel de camping a été loué et emprunté aux associations locales. L'ULAMIR en achète elle-même chaque année.

Le matériel nécessaire au travail sur les sentiers a été fourni par le SIVOM, les communes et l'ULAMIR.

Les canoés et chars à voile provenaient de l'ULAMIR et des foyers de jeunes du canton.

Les vélos étaient la propriété des participants au centre. Quelques vélos d'appoint ont dû être loués.

Des achats de matériel pédagogique et socio-éducatif courant ont été effectués.

### V - ENCADREMENT

Neuf personnes ont travaillé pour le centre. Parmi elles, trois titulaires du Brevet d'Aptitude à la Fonction de Directeur.:

- le permanent de l'ULAMIR
- une personne du canton bénéficiant du mois saisonnier
- un stagiaire d'une école de formation d'animateurs.

Parmi les 6 autres animateurs, 5 étaient titulaires du Brevet d'Aptitude à la fonction d'Animateur ou en cours de formation, tous originaires du canton de Ploudalmézeau. Sur ces 6 personnes :

- 1 perçoit une bourse d'étudiant de la Jeunesse et des Sports
- 1 bénéficie d'un mois saisonnier
- 4 sont rémunérés par l'ULAMIR.

Précisons encore que, parmi ces 9 encadrants, 2 sont initiateurs canoé. Le centre a pu bénéficier aussi parfois de la présence bénévole d'un 3ème initiateur canoé.

L'ULAMIR participe largement aux frais de formation des stagiaires.

## VI - ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CENTRE

On peut, pour mémoire, se reporter au numéro du Tro War Dro consacré à la présentation du centre et qui donne l'esprit dans lequel ce centre a été conçu, la manière dont il fonctionne et les activités offertes.

Le Centre a fonctionné sans interruption du 4 juillet au 14 août, soit 41 jours d'ouverture. Les jeunes se sont inscrits au centre au fur et à mesure de leurs possibilités, de leurs envies, de leurs goûts et l'ont quitté de même. L'inscription pouvant se faire la veille de la date désirée pour participer au centre, un jeune pouvait y venir dès qu'il avait connaissance de l'existence du camp.

La nourriture et l'hébergement étaient fournis au centre, tous les jours.

La souplesse des inscriptions permettait à un jeune de quitter le centre quelques jours pour y revenir plus tard. Plusieurs ont profité de cette possibilité et sont rentrés chez eux pour un week-end, pour une fête ou pour "changer d'air" avant de revenir au centre.

Les activités proposées étaient :

- le chantier de jeunes avec ce qu'il comporte de travail, de fatigue et d'ampoules aux mains mais aussi de joie à faire quelque chose d'utile, de plaisir à "percer un chemin" et de satisfaction à se payer soi-même ses propres vacances.
- le plein air
  - . Canoë sur le Garet (petite rivière sur Plouguin), sur l'Aber Ildut et sur l'Aber Benoît.
  - . Initiation au char à voile sur la plage de Lampaul-Ploudalmézeau.
  - . Randonnées à vélo
  - . Promenades à pied
  - . Pêche à pied à la grande marée
  - . Jeux divers et spontanés sur la plage, dans les dunes, dans les prés, sur les chemins, etc ...
- la vie de camp qui prend une part importante du temps et qui est difficilement palpable : préparation des repas, ravitaillement, nettoyage du camp, veillée, jeux, changement de camps, etc ... sorties (participation à des activités proposées par l'ULAMIR - ciné-club - ou par des associations du canton - fest-noz, spectacle, feu d'artifice, exposition).

Toutes ces activités étaient proposées non seulement à des individus qui venaient s'inscrire au centre mais également à des groupes constitués.

Cette possibilité était offerte aux associations locales de même qu'aux groupes extérieurs installés sur le canton (colonies, camps, ...). Le principe était le suivant : le groupe intéressé participait au débroussaillage ou à l'entretien des sentiers et le centre de l'ULAMIR offrait en échange le matériel nécessaire à la pratique du plein air (canoë, vélos) ainsi que l'encadrement (initiateur canoë, animateur supplémentaire). Cette formule a permis à plusieurs groupes de profiter du plein air et a ouvert le champ d'activités surtout pour les plus grands dans les colonies.

Dans la pratique, différentes formules ont été adoptées par les groupes :

- Colonies et camps profitaient des activités, du matériel et de l'encadrement mais conservaient toute autonomie quant aux repas ;

- un camp, en breton (proche du stage), organisé par le foyer des jeunes de Plouguin a beaucoup utilisé les services du centre puisqu'il y a emprunté tout le matériel et que plusieurs des activités se déroulaient en lien avec l'ULAIR.
- un camp, organisé encore par le foyer des jeunes de Plouguin, est très lié à l'ULAIR qui en assure d'ailleurs le financement. Ce camp, ouvert du 16 au 30 août a assuré la continuité du centre. Il proposait les mêmes activités et fonctionnait de la même manière. Aussi on peut dire que le centre est ouvert pendant les mois de juillet et août.

### Rapports avec le milieu

Les rapports avec le milieu ont toujours été bons, parfois excellents.

Pratiquement tous les animateurs, habitant le canton, de même qu'un bon nombre de participants, cela a permis de bons contacts avec la population.

Les lieux de campements étaient cependant assez isolés pour permettre au groupe de se sentir chez lui et lui donner la possibilité de vivre au rythme qu'il désirait. A cet égard, l'emplacement de Lampaul n'est pas idéal, mais il présente bien d'autres avantages. Le camp à la ferme de Kerizella a permis de bons contacts avec l'agriculteur.

Le travail des chantiers ayant lieu sur sentiers communaux, des contacts avaient été pris systématiquement avec les municipalités. Sauf à Lanildut et à Landunvez, ces contacts ne concernaient que la municipalité et l'animateur permanent. A Landunvez, le maire est venu remercier les jeunes du travail effectué et leur a offert un dessert. A Lanildut, une opération avait été mise sur pied par la municipalité qui appelait la population à venir se joindre aux jeunes pour une journée de débroussaillage. Plusieurs personnes ont répondu, certaines revenant même travailler les jours suivants. Cette journée a permis un repas en commun avec les volontaires. L'opération sur Lanildut s'est achevée par une réception à la mairie.

D'une manière générale, le centre quand il arrivait à un endroit, y était attendu. Tous les contacts avaient préalablement été pris, au niveau des personnes comme des municipalités. De plus le fait que chaque municipalité du canton soit représentée au Conseil d'Administration de l'ULAIR, organisatrice du centre, facilite les contacts et crée un lien d'ensemble.

Ainsi le centre d'été n'est pas quelque chose d'artificiel, de plaqué mais est un maillon d'une animation qui se poursuit toute l'année :

- création, amélioration de sentiers qui serviront aux promeneurs tout au long de l'année ;
- liens, contacts avec les municipalités, qui permettront d'aller plus loin, de faire autre chose ;
- animation d'été avec des jeunes du canton qui pourront continuer des activités dans des foyers de jeunes ou autres associations ;
- formation d'animateurs qui seront eux-mêmes responsables dans des associations diverses.

L'animation proposée pendant l'été s'inscrit dans une animation plus globale.



## VII - CONDITIONS GENERALES D'ADMISSION ET FREQUENTATION

### - Conditions d'inscription

Les camps sont réservés aux jeunes de plus de 12 ans sans limite d'âge supérieur.

Les mineurs doivent présenter une autorisation parentale.

L'argent à verser (5 F par jour au plus) n'est demandé qu'à la fin du séjour.

C'est la Compagnie d'assurance La Paix qui couvre le séjour comme d'ailleurs toutes les activités de l'ULAMIR.

Avant de s'embarquer en canoë sur les abers il faut apporter la preuve que l'on sait nager.

Les bons vacances sont remplis et envoyés après le séjour.

### - Fréquentation

La moyenne d'âge des participants est de 16 ans et demi.

L'origine des jeunes :

- Canton .....	36,3 %
- Nord-Finistère .....	31,9 %
- Extérieur au Nord-Finistère .....	31,6 %
	dont 1/3 d'étrangers

pour un total de 1323 journées

pour 111 participants,

sans compter l'aspect cinéma, coordination des fêtes et permanence du centre de vacances.

## IX - APPRECIATIONS GENERALES PORTEES SUR LE CENTRE

- La presse locale (Ouest-France, Le Télégramme) a fait un très large écho à cette expérience pédagogique : 5 reporters sont venus sur place interviewer responsables et participants ; 10 articles conséquents sont parus durant l'été.

- Plusieurs jeunes qui s'étaient inscrits pour 2 ou 3 jours sont restés un mois. Ceci vaut mieux que tout commentaire.

- La formule est dans son ensemble très bonne, ceci dit, quelques ajustements seront nécessaires :

- . il ne faut absolument pas descendre au-dessous de 12 ans ;
- . la publicité est plus une affaire de contacts personnels, de relations, d'habitudes que d'affiches et de tracts.
- . 20 à 25000 F de fond de roulement sont nécessaires avant le départ du centre car les subventions traînent considérablement à être versées. C'est le principal problème.
- . il faut compter pour ce type d'action un encadrement très compétent et d'un effectif pratiquement doublé par rapport aux normes en vigueur. Cette année avec un effectif de jeunes au-dessous de nos prévisions et un groupe de moniteurs au-dessus de nos prévisions nous avons trouvé un équilibre assez harmonieux.

## X - SUGGESTIONS ET VŒUX POUR 1978

Garder la formule en l'améliorant et en la développant. Pour ce faire nous auront encore plus besoin d'être aidés... La seule chose qui ne manque pas c'est le travail à réaliser ... et l'enthousiasme des jeunes et encadrants.

Dans le centre d'animation il faut aussi considérer :

La permanence qui en plus de permettre le contact entre les camps chantiers, plein air et les familles permet de recevoir particuliers et collectivités afin de les renseigner sur divers sujets et activités se déroulant sur le canton et notamment informer les populations sur les itinéraires pédestres mis à leur disposition.

Les spectacles cette année, essentiellement le cinéma les mardi, mercredi et jeudi, période creuse du point de vue des festivités. L'objectif était de proposer aux estivants une autre activité à d'autres moments mais toujours sur le canton de Ploudalmézeau.

27 séances pour 9 films dans 3 communes sans compter les nombreuses collectivités qui ont pu bénéficier de nos programmes.

### Le calendrier des fêtes

Toute l'année et tous les mois nous établissons à titre documentaire pour une meilleure répartition des activités et des fêtes, dans les genres, l'espace et temps, le calendrier des fêtes qui est aussi mensuellement revu et complété aux mois de juillet et août ; il est tiré à 6000 exemplaires. L'an prochain nous tirerons à 5000 exemplaires pour juillet et à 7000 pour août.

Cette coordination est un très gros travail mais elle permet une bien meilleure information tant pour les gens du canton que pour les estivants.

## REGLEMENT DU "BAG DOUAR"

### Conditions d'inscription

1er cas : Vous êtes membre d'une association propriétaire d'un char et ayant un programme de construction et d'entretien.  
Il vous suffit d'avoir votre licence à la Fédération Française de Char à Voile et votre carte d'adhérent à cette association.

2ème cas : Vous êtes propriétaire d'un char et vous acceptez que votre machine serve aux membres du "Bag douar" ceci vous donne droit à vous et à une personne de votre choix d'utiliser les chars du "Bag douar".  
L'entretien de votre machine vous incombe entièrement. Il vous faut la licence de la FFCV.

3ème cas : Si vous n'entrez pas dans les deux cas précédents vous devez payer 20 F de l'heure et acquiescer comme les autres votre licence de la FFCV.

### Le travail à réaliser dans les associations membres

Il est décidé collectivement par la commission permanente du "Bag douar" composé du président, ou de son représentant majeur, de chaque association membre et de tous les postulants moniteurs char à voile. Ce travail est proportionnel au nombre d'adhérent dans la section char à voile de l'association. Il appartient à l'association de répartir le travail entre les membres de la section et de se réserver le droit d'exclure ceux qui n'effectueraient pas leur part de travail. Si l'on arrivait à cette extrémité il resterait à ces pilotes l'inscription dans le cadre du 3ème cas.

### Conditions pour les sorties

Il ne peut y avoir de char à voile s'il n'y a sur la plage un responsable membre de la commission permanente du "Bag Douar". En cas d'accident corporel ces responsables ont à décider des interventions à effectuer, docteur, hospitalisation ... Il leur appartient aussi d'arrêter un pilote qui leur semblerait dangereux.

Pour les dommages matériels les responsables présents établissent un petit rapport écrit qui permettra la répartition des responsabilités et des frais qui incombent : - au(x) pilote(s), - à l'association membre, - au "Bag Douar"

### Le monitorat

Pour être postulant moniteur il faut :

- 1e - en faire la demande écrite à la commission permanente
- 2e - être majeur ou stagiaire en vue du Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (BAFA)
- 3e - avoir suivi un stage de char à voile ou être titulaire du BAFA.

De rares dérogations pourront être envisagées par la commission permanente du "Bag Douar".

### Conflits

Une association membre qui n'exécuterait pas le travail décidé collectivement dans les délais prévus serait exclue du "Bag Douar" et ne pourrait en utiliser les machines, néanmoins elle se retire avec son matériel qu'elle utilise à sa guise avec l'accord de la FFCV.

Ce règlement approuvé à l'unanimité des pilotes présents est valable pour la saison 77-78. Il sera revu tous les ans.

## FORMATION D'INITIATEUR CHAR A VOILE

La Fédération Française de Char à Voile et l'Union Locale d'Animation en Milieu Rural de Ploudalmézeau avec l'aide de la Jeunesse et des Sports organise du samedi 29 octobre à 16 H au mercredi 2 novembre 18 H, au camping de l'A.S.E. à Tréompan Ploudalmézeau, un stage d'initiateur Char à Voile.

Ce stage comprend :

- Perfectionnement à la pratique du char à voile
- apprentissage de la réglementation en course
- réglage des machines
- entretien, stockage et transport du matériel
- construction
- aspect pédagogie de la pratique du char à voile
- notion de sécurité et de structuration

### Programme type d'une journée :

9 H : petit déjeuner  
9 H 30 - 10 H 30 : réglage des chars  
11 H 00 - 12 H 00 : sécurité  
12 H 00 - 14 H 00 : repas  
14 H 00 - 14 H 30 : préparation du matériel roulant et balisage  
14 H 30 - 17 H 30 : char à voile  
18 H 00 - 19 H 00 : exposé  
19 H 30 - 20 H 30 : repas  
20 H 30 - 21 H 30 : exposé - projections

- Effectif maximum de stagiaires : 15

- Participation financière 200 F ou 100 F pour les pilotes qui viennent avec leur char (tout compris).

Règlement par CCP ou chèque bancaire avec l'inscription.

En cas de désistement il ne sera remboursé que les 3/4 de la somme versée.

- Conditions d'inscription

Le stage est réservé aux adultes ou jeunes adultes licenciés à la FFCV et souhaitant se perfectionner dans la pratique de ce sport pour encadrer et promouvoir cette activité.

- L'hébergement est prévu dans des locaux en dur (apporter son sac de couchage ou ses draps).

Chacun participe à la vie collective et aux travaux qu'elle implique.

---

### DEMANDE D'INSCRIPTION

NOM \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_\_

Organisme ou association d'origine : \_\_\_\_\_

Signature :

A retourner avant le 20 octobre (avec le chèque) à:  
l'U.L.A.MI.R. - Maison Pour Tous, rue Amédée Le Meur  
30262 PLOUDALMEZEAU (tél. 89.15.66)